



Ville de Fleury-les-Aubrais

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le

ID : 045-214501470-20241125-DEL2024_120-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2024

Délibération n°2024_120

15) Acquisition d'une unité foncière 84 bis rue Anatole France

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq novembre, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de Fleury-les-Aubrais, convoqué le **18 novembre 2024**, s'est légalement réuni, dans la salle du conseil en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Carole CANETTE, Maire.

Présent·e·s :

Mme Carole CANETTE, M. Bruno LACROIX, Mme Mélanie MONSION, M. Grégoire CHAPUIS, Mme Marilyne COULON, M. Johann FOURMONT, M. Bernard MARTIN, Mme Guylène BORGNE, M. Hervé DUNOU, Mme Christelle BRUN-ROMELARD, M. Benjamin DELAPORTE, M. Michel BOITIER, Mme Evelyne PIVERT, M. Alain LEFAUCHEUX, M. Thierry METAIS, Mme Tetiana GOUESLAIN, M. Patrice AUBRY, Mme Isabelle GUYARD, M. Edoukou BOSSON, M. Sébastien VARAGNE, M. Zouhir MEDDAH, Mme Barbara NUGOU, M. Philippe RICHARD, Mme Isabelle MULLER, M. Rémi SILLY, Mme Sandra DINIZ SALGADO, M. Nicolas LE BEUZE, M. Eric BLANCHET, M. Stéphane KUZBYT, Mme Christine BOUR

Absent·e·s avec procuration :

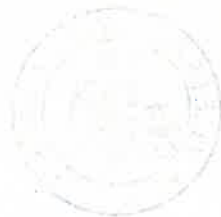
Mme Martine ROUET-DAVID (donne pouvoir à Mme Carole CANETTE), M. Maxime VITEUR (donne pouvoir à M. Rémi SILLY)

Absent·e·s :

Mme Karine PERCHERON, Mme Sandra SPINACCIA, M. Bienvenu François NIOMBA DAMINA

M. Sébastien VARAGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de conseillers municipaux : 35
Nombre de présents : 30
Nombre de conseillers votants : 32



FONCIER**15) Acquisition d'une unité foncière 84 bis rue Anatole France****M. Bruno LACROIX, Premier adjoint, expose**

Monsieur Claude FINESHI souhaite faire valoir son droit de délaissement en mettant en demeure la Ville d'acquérir l'emplacement réservé n°G014 au PLUM, ainsi que le reliquat de la parcelle AR 331 classée en zone urbaine, et la parcelle AR 178 classée en zone naturelle, au 84 bis rue Anatole France.

Cette servitude, gelant la constructibilité, a pour objectif de permettre à la Ville d'aménager une liaison douce au Clos de l'Ange Nord.

Dans son avis en date du 7 août 2024, le pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques a fixé la valeur vénale de l'unité foncière à 43 000,00€ pour une surface de 1730m².

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission 3 (urbanisme – transition écologique – espaces verts – patrimoine bâti – coopération économique – ERP – DSI) du 6 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées AR 331 et 178, situées 84 bis rue Anatole France, au prix de 43 000,00€ pour une surface 1730m², hors frais de notaire.
- autorise Madame le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer les pièces relatives à cette affaire.
- prend acte que Madame la Maire donnera pour ce faire délégation à M. Bruno LACROIX, Premier Adjoint en charge des finances, des ressources humaines et de la rénovation urbaine.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme.

Fleury-les-Aubrais, le 26 novembre 2024

Pour la Maire,
La Directrice générale des services
Florence FRESNAULT



Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 27/11/2024

Publié le : 27/11/2024

Le Tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité ;
- Date de sa publication.

- Saisine possible par l'application informatique « télérecours citoyens » sur le site internet

<https://www.telerecours.fr>